

I. ÉTAPES DE TRAITEMENT DES PROCEDURES



II. REALISATION

Nombre de participants par groupe : Environ 12 auteurs d'infraction (+ le cas échéant, *possiblement, quelques salariés associés gratuitement à la formation*)

Lieu de la formation : Tous les modules de formations auront lieu par défaut en salle de formation, dans un espace mis à disposition par le Tribunal judiciaire ou par SSA JUSTICE, situé au plus proche du tribunal judiciaire.

Intensité de la formation : 6h par jour

Les stages peuvent mutualiser des participants issus des conventions MAPI et SAF

Les stages peuvent mutualiser des participants géographiquement issus de TJ différents, ce qui est transparent pour chaque TJ

La réalisation du stage peut également être proposée en visio-conférence, chaque stagiaire effectuant le stage muni d'un ordinateur et sur le lieu de son choix. Cette possibilité sera notamment activée en période de confinement ou encore, si le volume de procédures trop faible n'a pas permis de recourir à l'organisation du stage en présentiel.

Les dates, lieu et horaires précis de chaque stage seront communiqués par SSA JUSTICE au stagiaire par convocation écrite, au plus tard 30 jours avant ledit stage.

III. MOYENS TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES

Les formateurs de SSA JUSTICE sont des spécialistes dans le domaine considéré du stage : ingénieurs, avocats, juristes...

La formation sera dispensée en utilisant comme support des documents Powerpoint vidéoprojetés, le cas échéant, des vidéos pédagogiques, des articles de presse, divers exercices d'applications...

Cette « formation-action » est une formation pratique et interactive construite à partir d'exposés théoriques, de débats et d'ateliers. A la fin de la formation, il est remis au stagiaire :

- Un manuel stagiaire illustré, au format PDF, reprenant le contenu des modules dispensés (à la demande du stagiaire)
- Un certificat (attestation) de participation au stage de formation, sous réserve du paiement intégral du stage de formation et d'une présence totale au stage de la part du stagiaire auteur de l'infraction.